Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20261109-2026DE11CU156-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2026

Matière Culture

Objet Maison du patrimoine
Approbation de la convention avec le GrandPalaisRmn pour l'accueil de l'exposition photographique «Willy Ronis » à la Maison du Patrimoine et de la Mesure (MPM)
2026DE11CU156

Le Maire certifie
1°- Le 9 novembre 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 3 novembre 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Conseillers en exercice

01- Annie DOMENICHINI
02- Jean-Luc REYMOND
03- Laurie DEVOUASSOUX
04- Dominique ROBERT
05- Jacqueline BRUNON
06- Landry KOTTIA
07- Sarah BENZEMMA
08- Pierre-Jean DURAND
09- Sophie GROUSSON
10- Freddy DUBUY
11- Robert COUTURIER
12- Marion BOUCHUT
13- Yves LAVAL
14- Amélie BELKACEMI
15- Stéphane BRUCHET
16- Michèle BILSKI
17- Jacques MARCONNET
18- Géraldine BOURLHONNE
19- Alain DORVIDAL
20- Floriane MEUNIER
21- Christophe LOPEZ
22- Ramona GONZALEZ-GRAIL
23- Dominique SOUTRENON
24- Marie-Christine PERSOL
25- Daniel GRAMPFORT
26- Nathalie CHAPUIS
27- Damien LAMBERT
28- Marie-Noëlle MORETON
29- Annie CHEVOPPE

Représentés :
Sarah BENZEMMA par Jacqueline BRUNON
Amélie BELKACEMI par Annie DOMENICHINI
Géraldine BOURLHONNE par Dominique ROBERT

Dans le cadre du Bicentenaire de la photographie, le GrandPalaisRmn, en partenariat avec le ministère de la Culture et la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, propose aux collectivités territoriales des expositions photographiques « clés en main », destinées à être présentées sur l'ensemble du territoire.
La Maison du Patrimoine et de la Mesure (MPM) a souhaité s'inscrire dans cette démarche en accueillant une exposition consacrée au photographe Willy Ronis. L'exposition consacrée à Willy Ronis s'inscrit dans le programme « Grand Angle », développé dans le cadre du Bicentenaire de la photographie.
Cette exposition présente un intérêt particulier pour La Talaudière et son territoire. Photographe majeur du XXe siècle, Willy Ronis est notamment reconnu pour son approche humaniste de la photographie et pour son attention portée au monde du travail et aux conditions de vie des populations.
Son travail réalisé dans le bassin stéphanois lors de la grève des mineurs de 1948 fait directement écho à l'histoire minière de La Talaudière et des communes voisines.
La présentation de cette exposition à la MPM permettra ainsi de mettre en relation une œuvre photographique reconnue au niveau national avec l'histoire sociale et industrielle locale (même si la grève de 1948 n'est pas présente dans la sélection du GrandPalaisRmn).
L'accueil de cette exposition s'inscrit pleinement dans les missions de la MPM, qui a notamment pour vocation de faire connaître et de valoriser l'histoire du territoire. Elle permettra ainsi de toucher un public plus large que celui fréquentant habituellement le musée.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;
VU le projet de convention de partenariat à intervenir entre la commune de La Talaudière et l'Établissement public du Grand Palais et des Rassemblements des musées nationaux (GrandPalaisRmn) ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Bicentenaire de la photographie et du dispositif « Grand Angle », le GrandPalaisRmn propose aux collectivités territoriales des expositions photographiques « clés en main » ;

CONSIDÉRANT le souhait de la commune d'inscrire la Maison du Patrimoine et de la Mesure (MPM) dans cette démarche nationale en accueillant une exposition consacrée au photographe Willy Ronis, du 1er décembre 2026 au 31 janvier 2027 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt culturel et patrimonial majeur de cette exposition pour La Talaudière, l'œuvre humaniste de Willy Ronis faisant directement écho à l'histoire sociale, industrielle et minière du bassin stéphanois ;

CONSIDÉRANT que le GrandPalaisRmn met gracieusement à disposition de la commune les fichiers numériques haute définition des photographies ainsi que les supports textuels et de communication associés ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de prendre à sa charge les frais d'impression, d'installation, de promotion et de sécurisation de l'exposition, tout en garantissant un accès gratuit au public ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean Luc REYMOND,

- Approuve la convention de partenariat avec le GrandPalaisRmn relative à la présentation de l'exposition « Willy Ronis » à La Talaudière ;

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document en lien avec l'exposition ;
- Autorise la réalisation des dépenses nécessaires à l'impression, à l'installation et à la communication de l'exposition, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 9 novembre 2026

Le Maire,
Annie DOMENICHINI

Le Secrétaire,
Pierre Jean DURAND

Publiée le : 13/11/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 13/11/2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr